

# SOCIÉTÉ JEAN BODIN

POUR L'HISTOIRE COMPARATIVE  
DES INSTITUTIONS

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL :  
155, AVENUE DES STATUAIRES  
BRUXELLES 18

BRUXELLES, LE 27 novembre 1959.

M

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que la prochaine réunion de la "Société Jean Bodin pour l'histoire comparative des Institutions" se tiendra à Toulouse, du 27 septembre au 3 octobre 1960.

Cette réunion sera consacrée à l'étude historique comparative des régimes monocratiques.

La monocratie, c. à d. le gouvernement d'un groupe social souverain (ou quasi souverain) par un seul homme, sera étudiée dans ses formes les plus diverses et quel que soit le nom donné à celui qui exerce ce pouvoir : chef, roi, empereur, monarque, prince, président, etc. Toutes les formes monocratiques du pouvoir devraient être analysées.

Désireux de promouvoir avant tout l'étude comparative des institutions, la Société a décidé de limiter le nombre de rapports généraux à sept (voir liste à l'annexe I). Une séance de travail de trois heures serait consacrée à la présentation et à la discussion de chacun de ces rapports généraux. Ceux-ci seront essentiellement des études comparatives des divers régimes monocratiques qui ont existé dans le groupe des civilisations envisagées. Une huitième séance est réservée à la discussion des conclusions générales.

Il importe toutefois de dresser, avant tout travail de comparaison, un inventaire aussi complet que possible, de nos connaissances actuelles de l'institution étudiée dans les diverses civilisations. Adoptant une méthode de travail déjà suivie dans d'autres groupements internationaux de science comparative, la Société Jean Bodin voudrait réunir le plus grand nombre possible de rapports écrits sur les régimes monocratiques. Chacun d'eux constituerait la synthèse des recherches les plus récentes sur la monocratie, dans une civilisation ou dans un pays ou une région donnés, à une époque donnée. Nous avons établi une liste provisoire des rapports particuliers qui nous paraissent les plus utiles (voir annexe II). Il va de soi que le Comité recevra avec gratitude tout autre rapport sur la même matière.

./..

En vue de faciliter les études comparatives, ces rapports particuliers devraient, autant que possible, répondre aux mêmes questions et être établis en suivant le même plan. C'est pourquoi nous avons établi un "schéma théorique" de rapport (voir annexe III) ; il va de soi que chaque rapporteur reste libre d'adapter ce plan aux nécessités de son exposé.

Il est vivement souhaité que les auteurs des rapports écrits participent activement à notre session de Toulouse, notamment en exposant très brièvement, à la suite du rapporteur général qui aura repris les éléments de leur étude, les particularités du régime monocratique qu'ils ont analysé. Ces brefs rapports oraux constitueraient le point de départ de la discussion générale.

En dehors des quatre journées consacrées à l'examen des rapports généraux, il est envisagé de réserver une cinquième journée - celle du 28 septembre 1960 - à des réunions par section, au cours desquelles les études comparatives seraient présentées dans un cadre chronologique ou géographique plus restreint. Il n'est envisagé, en principe, que deux sections : l'une consacrée au moyen âge occidental, l'autre aux institutions des peuples dits "primitifs".

Nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir faire connaître au Secrétariat général avant le 25 décembre prochain :

- 1) si vous acceptez de préparer un rapport particulier sur l'un ou l'autre sujet inscrit à l'annexe III et de l'envoyer au secrétariat avant le 1 mai 1960 ;
- 2) dans la négative, quelles sont les personnalités qui, dans le domaine de votre spécialité, vous paraissent les plus qualifiées pour être invitées à présenter un rapport particulier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous aider dans l'organisation de la nouvelle session de la Société Jean Bodin, nous vous prions d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Le Secrétaire général,

Le Président,

John Gilissen.

Comte Jacques Pirenne.